Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215601725-20260209-2026020904-DE

Ville de Plumelec
Conseil municipal
Séance du 9 février 2026

DELIBERATION 20260209-04
Rapporteur : M. le Maire, M Juhel
-SUBVENTIONS 2026-

L'an deux mille vingt-six, le lundi 9 février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 22
Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 février 2026

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Guillo -Adjoint-, -Mme Le May -Adjointe, -M. Juhel -Adjoint, Mme Loho- Adjointe- M. Lamarre -Adjoint -Mme Gicquello-Adjointe,-Mme Siefridt -Conseillère déléguée, M. Le Callonec -Conseiller délégué-, Mme Pedron, M. Brunel, Mme Jégo, Mme Danet, Mme Guillou, Mme Guillouët, Mme Petit-Pierre, M. Goibier, M Prado, M Dubot et M Tastard.

Secrétaire de séance : Catherine Siefridt

Absents ayant donné pouvoir : Mme Le Borgne à Mme Petit-Pierre, M Le Vigueloux à M Brunel

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud

Le conseil municipal est invité à examiner les propositions de la commission des finances relatives à la ventilation des crédits entre les différentes associations.

Les élus membres des bureaux d'associations concernés par l'attribution d'une subvention se retirent au moment du vote.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,
Par
Présents : 20* Pouvoirs : 2 * Total : 22* Exprimés : 22

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215601725-20260209-2026020904-DE

DECIDE

D'attribuer les subventions 2026 aux autres associations, ainsi qu'il suit :

SUBVENTIONS 2026	
ASSOCIATIONS	**MONTANTS**
La Mélécienne	2 900,00 €
La Raquette Mélécienne	1 100,00 €
Plumelec Basket Club	1 700,00 €
Bad Plume	940,00 €
Oxygène	1 215,50 €
Les Gants Méléciens	629,00 €
Les Pétanqueurs Méléciens	195,50 €
Manche Atlantique Cyclisme	6 020,00 €
Claie de Sol	500,00 €
Unacita	86,00 €
Club du Bon Accueil	258,00 €
Grand Prix du Morbihan	12 900,00 €
Chemin Nature et Patrimoine de Plumelec	150,00 €
Plum'Echange	120,40 €
Club de Tarot Mélécien	172,00 €
Foyer Les Bruyères (pour 5 chevaux)	86,00 €
Société de Chasse de Callac	94,60 €
Société de Chasse de Plumelec	344,00 €
TOTAL	**29 411,00 €**

D'attribuer la subvention suivante au budget primitif 2026 du CCAS : **6 820.48€**

- M Goibier ne prend pas part au vote et sort de la salle pour la subvention concernant l'association la Mélecienne.
- Mesdames Guillouet et Petit-Pierre ne prennent pas part au vote et sortent de la salle pour la subvention concernant l'association Claie de Sol.
- Mme Gicquello ne prend pas part au vote et sort de la salle pour la subvention concernant l'association l'UNACITA.

FAIT ET DELIBERE LE 9 FEVRIER 2026
LE MAIRE
STEPHANE HAMON

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.